

## Commission permanente du 27 janvier

### L'III domaniale, territoire pilote pour la gestion régionale de l'eau

Lors de la Commission permanente du 27 janvier 2017, placée sous la présidence de Philippe Richert, la Région Grand Est a engagé près de 3 M€ pour le programme de gestion de l'III, dont elle est propriétaire, entre Colmar et Strasbourg. Ce programme exemplaire fait de cette rivière un territoire pilote pour la politique ambitieuse de gestion des eaux. La collectivité engage sa prise de compétence pour l'animation et la concertation dans le cadre de la loi NOTRe.

Propriétaire et gestionnaire du domaine fluvial de l'III entre Colmar et Strasbourg depuis son transfert par l'Etat en 2010, la Région doit entretenir 220 km de cours d'eau et 78 barrages selon les 4 priorités énoncées dans le cadre global de la politique de gestion des eaux et milieux aquatiques :

- la reconquête de la qualité de l'eau,
- la gestion des risques d'inondation,
- la restauration des milieux aquatiques,
- le développement économique des usages de l'eau.

En tant qu'animatrice de la Stratégie de gestion du risque d'inondation (SLGRI) sur l'III en l'amont de Strasbourg, la Région poursuit en 2017 son programme ambitieux de restauration de l'III domaniale et de ses ouvrages, en partenariat étroit avec les communes, agriculteurs, entreprises et associations.

La Commission permanente de ce 27 janvier approuve le programme des actions 2017 du service régional de l'III domaniale qui représente un budget de travaux de **2,9 M€** dont voici quelques exemples :

- la restructuration du barrage de la Steinsau à **Erstein** : deuxième tranche d'un montant de **1,9 M € intégrant l'arasement du seuil de la Mittelmühle, la restauration écologique du bief amont et l'installation d'équipements pédagogiques** Ce barrage complètement restructuré (vannage, maçonnerie, turbines hydroélectriques, passe à poissons, passe à canoés kayak), protège l'agglomération de Strasbourg des crues de l'III ;
- les travaux sur les seuils et cours d'eau en amont de **Sélestat** prévoient de restaurer le fonctionnement hydraulique, sédimentaire et écologique du secteur pour un budget de **325 000 € en 2017** ; le lancement d'une étude de faisabilité de production hydroélectrique sur certains barrages (**50 000 €**) ;
- le renouvellement d'une pelleuse à chenille adaptée aux travaux en cours d'eau et autre matériel (**175 000 €**) ;
- la rénovation progressive du patrimoine immobilier (restauration de la maison du garde à Erstein et désamiantage d'un bâtiment de stockage) pour **320 000 €** ;
- les travaux d'entretien préventif de 50 km de cours d'eau par an (valorisation des bois coupés en plaquettes- biomasse), maintenance des barrages, plantations d'arbres (1,5km/an) et ramassage valorisation des déchets flottants par une entreprise d'insertion pour un total de **350 000 €**.

Cette Commission permanente a également été l'occasion de valider les transferts fonciers au droit de la centrale hydroélectrique de la **Niederbourg** à Illkirch-Graffenstaden, les acquisition foncières connexes aux travaux de réouverture de 2,5 km de cours d'eau du Pfossbach à Muttersholtz, et l'aide régionale à 60% pour la création d'embarcadère-débarcadère à canoé kayak sur la commune de **Sermersheim**.

CONTACT PRESSE

**Gaëlle Tortil-Texier**

06 78 79 93 36

Service presse

03 88 15 68 94

[presse@grandest.fr](mailto:presse@grandest.fr)

[gaelle.tortil-texier@grandest.fr](mailto:gaelle.tortil-texier@grandest.fr)